



AVIS DE CONCERTATION

mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Cournonterral au titre de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme en vue de la réalisation par la Commune d'un gymnase

La Région Occitanie envisage la construction sur le territoire de la commune de Cournonterral d'un lycée d'une surface de plancher de l'ordre de 20 000 m².

Ce projet s'accompagne de la réalisation, par la commune, d'un gymnase et, par Montpellier Méditerranée Métropole, de travaux de voirie, de construction d'une aire de dépose-repose des transports scolaires, de création de voies nouvelles légères et de requalification des espaces de stationnement intégrant des fonctionnalités multimodales.

L'opération implique une adaptation du plan local d'urbanisme de la commune de Cournonterral par la mise en œuvre d'une procédure de **Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du PLU**.

Cette procédure fait l'objet d'une concertation du public, en application de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme.

Par délibération du 13 avril 2022, le conseil municipal de Cournonterral a défini les modalités de la concertation. Celle-ci débutera le **25 Mai 2022**, pour une durée minimale de un mois, et se déroulera selon les modalités suivantes :

- mise à disposition du public d'un dossier de concertation :
 - en mairie de Cournonterral, aux heures d'ouverture au public des bureaux, à l'adresse suivante : 12, avenue Armand Daney, 34660 Cournonterral ;
 - sur le site internet de la commune, à l'adresse électronique suivante : <https://ville-cournonterral.fr/?lang=1&gr=22&th=222&art=1872>
- mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations et propositions :
 - sous format papier en mairie de Cournonterral, aux heures d'ouverture au public des bureaux, à l'adresse suivante : 12, avenue Armand Daney, 34660 Cournonterral ;
 - sous format dématérialisé sur le site internet de la commune, à l'adresse électronique suivante : <https://ville-cournonterral.fr/?lang=1&gr=22&th=222&art=1872>
- parution dans le journal d'information de la commune d'un article d'information.

Si les restrictions liées à la crise sanitaire l'autorisent, une réunion publique sera conjointement organisée sur le territoire de la commune, par la région, la métropole et la commune. Cette réunion se tiendra le mercredi 29 juin à 18h00, salle Victor Hugo à Cournonterral.

Une publication dans un journal local informera le public de la date de clôture des registres et de la concertation.

A l'issue de la concertation, la commune en arrêtera le bilan.